

# Saulon-la-Rue

## Infos municipales

n° 253

05 juillet 2024



### **Eté 2024**

La municipalité souhaite un bel été à l'ensemble des habitants et reste à la disposition de chacun en cas de besoin.

La gendarmerie est également à votre disposition avec l'opération tranquillité vacances ainsi qu'en cas de nuisances de voisinage.

Le registre canicule recense sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires.



### **Fermeture du secrétariat de Mairie**



Le secrétariat de Mairie sera fermé

- le samedi 20 juillet
- du 31 juillet au 20 août 2024

### **Désherbage des trottoirs**

Il revient aux habitants de prendre soin de l'espace directement devant chez eux. Désherbage, balayage, ramassage des feuilles mortes en automne et enlèvement de la neige en hiver... autant de missions qui nous incombent à tous.



Adresse postale : 12, rue des Chênetaux - 21910 SAULON LA RUE

Téléphone : 03.80.36.60.50 - Adresse électronique : [mairie@saulonlarue.fr](mailto:mairie@saulonlarue.fr)

Site internet : [www.saulonlarue.fr](http://www.saulonlarue.fr)

Réception du public : lundi : 16h30 - 18h30 ; mercredi : 10h30 - 12h30 ; samedi des semaines impaires : 9h30 - 11h30

## Chiens

Il est rappelé que même en milieu rural les chiens **doivent être tenus en laisse en zone urbaine.**

Les chiens d'attaque dits de 1<sup>ère</sup> catégorie et les chiens de garde et de défense dits de 2<sup>ème</sup> catégorie doivent être tenus en laisse par une personne majeure et muselés sur toutes les voies publiques.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Pendant toute l'année, les maîtres doivent garder leurs chiens sous surveillance. Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Lorsqu'un maître croise d'autres personnes en promenade sur les chemins **il est de bon sens de rappeler son animal et le tenir en laisse le temps du croisement.**

Un rappel est également fait concernant les **aboiments** intempestifs source de nuisances pour le voisinage et le ramassage des **déjections canines.**

La commune sera prochainement dotée d'un dispositif permettant de **verbaliser** directement les contrevenants (PVE)



**Moustique tigre** : agissons dès maintenant pour passer un été plus tranquille

**Portrait-robot du moustique tigre :**

Taille : 5 millimètres environ

Apparence : Rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes

Particularités : Pique le jour / Est très vif / Vit à côté de son lieu de ponte



- Ranger à l'abri**
  - Brouettes
  - Seaux et arrosoirs
  - Jouets d'enfant, même les plus petits
  - Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
  - Poubelles
  - Caisses, pots...
  - Remorques et matériel de chantier (tuiles...)
- Videz au moins après chaque pluie**
  - Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
  - Gamelles pour animaux
  - Pieds de parasol
  - Pliis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
  - Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
  - Pluviomètres
  - Éléments de décoration
  - Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !
- Nettoyez pour faciliter l'écoulement des eaux**
  - Gouttières, chéneaux
  - Regards d'eau de pluie
  - Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
  - Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)
- Entretenez**
  - Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
  - Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
  - Terrasses sur plots
  - Caillebotis
  - Pompes de relevage
  - Bornes d'arrosage
- Couvrez avec un voile ou une moustiquaire**
  - Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquille par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
  - Bidons et fûts devant rester dehors



**Festivités du 13 juillet**

**L'école recherche une personne en service civique**

**EGOLE DE SAULON LA RUE**

**SERVICE CIVIQUE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

**RÔLE ET MISSIONS**

- Accueil des élèves.
- Aider à la transition avec le périscolaire.
- Participer à des ateliers en classe.
- Aide administrative
- ....

Avoir entre 18 et 25 ans

Volume horaire de 30 heures par semaine

Nous contacter 0210586y@ac-dijon.fr 03 80 36 91 13

**SAULON LA RUE**

**13 juillet 2024**

**Retraite aux flambeaux**

Rendez vous en **Mairie à 21h15**

*Nous serons accompagnés d'Oscar et Florette dans le village*

*Spectacle pour les petits et les grands ensuite en mairie. Pour terminer la soirée un verre de l'amitié et gourmandises vous seront offerts par la Mairie*

*Si la balade nocturne vous semble trop difficile, rendez vous directement en mairie à 22 h*

Adresse postale : 12, rue des Chêneteaux - 21910 SAULON LA RUE  
 Téléphone : 03.80.36.60.50 - Adresse électronique : [mairie@saulonlarue.fr](mailto:mairie@saulonlarue.fr)  
 Site internet : [www.saulonlarue.fr](http://www.saulonlarue.fr)

Réception du public : lundi : 16h30 - 18h30 ; mercredi : 10h30 - 12h30 ; samedi des semaines impaires : 9h30 - 11h30

## Septembre 2024 : modification du calendrier de collecte des ordures

Dans le but d'optimiser les itinéraires de ramassage des déchets ménagers et recyclables, la communauté de communes nous informe que les jours de collecte seront modifiés à partir du lundi 2 septembre 2024.

Pour Saulon-la-Rue, la collecte du tri sélectif reste le mercredi des semaines impaires, la **collecte de ordures ménagères sera désormais effectuée le vendredi des semaines impaires** au lieu du lundi.

COLLECTES DES DÉCHETS 2024



SAULON-LA-RUE

Tri sélectif

Ordures ménagères

Jours fériés

Pensez à sortir votre bac ou sac la veille de la collecte.  
Celle-ci peut avoir lieu le matin ou l'après-midi.

### JANVIER

L	M	M	J	U	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### FÉVRIER

L	M	M	J	U	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

### MARS

L	M	M	J	U	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### AVRIL

L	M	M	J	U	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

### MAI

L	M	M	J	U	S	D
			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

### JUIN

L	M	M	J	U	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

### JUILLET

L	M	M	J	U	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### AOÛT

L	M	M	J	U	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

### SEPTEMBRE

L	M	M	J	U	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### OCTOBRE

L	M	M	J	U	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

### NOVEMBRE

L	M	M	J	U	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

### DÉCEMBRE

L	M	M	J	U	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Attention, à compter du 1er septembre 2024, les collectes à Saulon-la-Rue changent et ont lieu :

- Ordures ménagères : les vendredis en semaine impaire
- Tri sélectif : les mercredis en semaine impaire

Plus d'informations  
sur le site de la Communauté de communes :  
[www.ccegevreychambertin-etnuits-saint-georges.com](http://www.ccegevreychambertin-etnuits-saint-georges.com)

Adresse postale : 12, rue des Chênetaux - 21910 SAULON LA RUE  
Téléphone : 03.80.36.60.50 - Adresse électronique : [mairie@saulonlarue.fr](mailto:mairie@saulonlarue.fr)  
Site internet : [www.saulonlarue.fr](http://www.saulonlarue.fr)

Réception du public : lundi : 16h30 - 18h30 ; mercredi : 10h30 - 12h30 ; samedi des semaines impaires : 9h30 - 11h30